

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT (Partie privative)

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT
<p>Nature du bâtiment : <b>Maison</b> Adresse : <b>32 Cité du Fond des Roches</b>            Nombre de Pièce : <b>4</b> <b>86210 Bonneuil-Matours</b>            Numéro de Porte : <b>Sans objet</b>            Numéro de Lot : <b>NC</b>            Référence Cadastre : <b>NC</b>            Date du Permis de Construire : <b>Antérieur au 1<sup>er</sup> Juillet 1997</b></p> <p>Adresse du service de contrôle : <b>NC</b> Propriété de : <b>HABITAT DE LA VIENNE</b>  <b>33 rue du Planty BP27</b>  <b>86180 BUXEROLLES</b></p> <p>Raison sociale et nom de l'entreprise :  <b>SARL Diag Habitat</b></p> <p>Adresse : <b>30 Boulevard Solférino</b>  <b>86000 POITIERS</b></p>	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
<p>Nom : <b>HABITAT DE LA VIENNE</b> Documents remis : <b>Aucun</b></p> <p>Adresse : <b>33 rue du Planty BP27</b>  <b>86180 BUXEROLLES</b> Moyens mis à disposition : <b>Aucun</b></p> <p>Qualité : <b>Propriétaire</b></p>	
A.3	EXECUTION DE LA MISSION
<p><b>Rapport N° : 101620</b> Date d'émission du rapport : <b>06/03/2024</b>            Rapport valable jusqu'au : <b>05/03/2027</b></p> <p><b>Le repérage a été réalisé le : 06/03/2024</b> Accompagnateur : <b>AUCUN</b></p> <p><b>Par : Cyril LEBRAULT</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>AXA France IARD</b>            N° de police : <b>10592956604</b>            Date de validité : <b>31/12/2024</b></p>	

B CONCLUSION	
EXISTANT MAIS NON SATISFAISANT	

**C COLLECTE DES EAUX USEES :**

- Présence du regard des eaux vannes et eaux ménagères ?  OUI  NON
- Regard des eaux vannes et eaux ménagères étanche et en bon état ?  OUI  NON
- Les eaux vannes sont-elles évacuées dans le réseau d'assainissement collectif ?  OUI  NON
- Evacuation des eaux ménagères hors du réseau des eaux pluviales ?  OUI  NON
- Les eaux ménagères sont-elles évacuées dans le réseau d'assainissement collectif ?  OUI  NON
- Les canalisations sont en bon état apparent ?  OUI  NON
- L'ensemble des canalisations de collecte a un diamètre au moins égal à 100mm<sup>2</sup>  OUI  NON

**« D COLLECTE DES EAUX PLUVIALES : Concerné**

- Présence de regards pour les eaux pluviales ?  OUI  NON
- Remarque : Le regard d'évacuation des eaux pluviales n'est pas étanche.
- Evacuation des eaux pluviales hors du réseau des eaux usées ?  OUI  NON
  - L'ensemble de la collecte des eaux pluviales est-elle conforme ?  OUI  NON

**E VENTILATION**

- Présence d'une ventilation primaire ?  OUI  NON
- Sortie de ventilation primaire en toiture ?  OUI  NON  SANS OBJET

**F MOYENS D'INVESTIGATION**

Repérage visuel des différents éléments : regards eaux usées et des eaux pluviales, zones d'évacuations des gouttières.

Contrôle du cheminement des eaux ménagères, des eaux usées et éventuellement des eaux pluviales sur chaque point de captage (évacuation lavabo, douche, wc...) avec un traceur type fluorescéine.

**G CONCLUSIONS DU CONTROLE :**

*L'ensemble du réseau de captage des eaux usées est relié au réseau d'assainissement collectif, mais celui-ci présente des anomalies par conséquent l'assainissement est existant mais non satisfaisant.*

**H PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR :**

- Favorable (partie privative)
- Favorable avec réserves
- Défavorable

**J CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature et Cachet du Bureau d'études



Etablissement du rapport :

Fait à **Poitiers** le **06/03/2024**

Cabinet : **SARL Diag Habitat**

Nom du diagnostiqueur : **Cyril LEBRAULT**